



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE AUX RÉDACTIONS

RENTRÉE 2020 : RENFORCEMENT DE LA PRIORITÉ A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Samedi 28 mars 2020

La priorité donnée au 1^{er} degré se poursuit et se renforce en 2020, dans le contexte de crise sanitaire que traverse actuellement le pays. Afin d'exprimer encore plus fortement l'effort de la nation pour son école et la nécessité de poursuivre le travail mené avec les collectivités, selon l'esprit de consensus qui doit prévaloir en ces circonstances exceptionnelles, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a décidé qu'aucune classe ne pourrait fermer dans les communes de zones rurales (communes de moins de 5 000 habitants), sans l'accord du maire.

Par ailleurs, une nouvelle analyse de l'ensemble des mesures proposées dans toutes les autres communes de France pourra aboutir à la neutralisation de certaines fermetures, le taux d'encadrement de chaque commune devant ainsi s'améliorer à la prochaine rentrée.

La création déjà actée de 440 ETP (équivalent temps plein) à l'école primaire dans un contexte de baisse démographique significative (environ 50 000 élèves de moins) permettra d'atteindre un taux d'encadrement inédit (5.69). A taux d'encadrement constant, 2 397 postes auraient en effet dû être supprimés.

Cet effort, déjà engagé dans la préparation de la rentrée 2020, doit permettre :

- d'augmenter pour la troisième rentrée consécutive les taux d'encadrement dans tous les départements de France ;
- de renforcer spécifiquement les taux d'encadrement des territoires ruraux et ainsi permettre l'un des engagements présidentiels de sortie du grand débat (pas de fermeture d'école sans accord du maire) ;
- de consacrer la priorité accordée cette année à la maternelle : instruction obligatoire à 3 ans, engagement de limiter les classes de grande section à 24 élèves sur tous les territoires, dédoublement dès que possible des GS en REP+.

Le travail de concertation et d'explication habituellement conduit par les DASEN (directeurs des services départementaux de l'éducation) avec les élus locaux et les parlementaires sur la carte scolaire se poursuivra selon les modalités les plus adaptées et dans une relation de confiance, avant que la tenue des CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) reprenne son cours normal. Le calendrier de la carte scolaire va se poursuivre afin d'assurer les opérations de mouvement des professeurs des écoles dans les délais attendus.

Pour mémoire : nombre de classes d'école primaire en France à la rentrée 2019 :

- 86 297 classes de préélémentaire
- 7 059 classes mixtes
- 161 002 classes élémentaires

Soit un total de 254 358 classes.

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**